

**COVID 19 – MESURES SANITAIRES COVID 19 – VOTE PAR CORRESPONDANCE
OU SUR LE SITE INTERNET DE LA CA 06 –
SESSION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES –
MARDI 16 MARS 2021 – DELIBERATION N°2021/SE03/05 RELATIVE A LA DEMANDE DE
SUBVENTION DE LA FDSEA POUR L'ANNEE 2021 – AUTORISATION DE SIGNER LA
CONVENTION –**

Le contexte sanitaire lié à la COVID 19 a conduit le Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, en accord avec les services de l'Etat, à organiser la Session du 16 mars 2021 selon un format adapté :

- Envoi du dossier à chaque élu, par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Possibilités de vote soit par correspondance soit sur le site Internet de la CA 06.
- Envoi d'un SMS avec lien de vote sur le site Internet pour chaque élu.

DÉLIBÉRANT conformément aux dispositions législatives et réglementaires, articles R.511-54 et suivants notamment du code rural et de la pêche maritime,

Il est ici rappelé :

Par courrier du 28/09/2020, la FDSEA 06 a sollicité auprès de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, une aide financière de 29 000€ au titre de l'année 2021, pour mener à bien les actions d'intérêt général suivantes :

- ✓ Développement de l'emploi en milieu agricole 16 000 €
- ✓ Promotion des métiers de l'agriculture auprès des jeunes publics..... 6 500 €
- ✓ Promotion des produits agricoles 6 500 €

conformément aux dispositions contenues dans le projet de convention pour 2021 et joint en annexe de la présente délibération.

ATTENTION : les élus membres du Conseil d'Administration de la FDSEA ne peuvent pas prendre part au vote :

Mireille AUDA, Chantal BAGNATO, Jérôme COCHE, Carine DALMASSO, Michel DESSUS, Jean-Philippe FRERE, Bruno GABELIER, Patrice GALANT, Adrien MEGE, Solange PELISSERO, Joseph SERGI et Claude VINCENTI.

Après en avoir débattu, les Elus par :

Voix POUR
Voix CONTRE
Abstention

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE en qualité de membres du Conseil d'Administration :

Mireille AUDA, Chantal BAGNATO, Jérôme COCHE, Carine DALMASSO, Michel DESSUS, Jean-Philippe FRERE, Bruno GABELIER, Patrice GALANT, Adrien MEGE, Solange PELISSERO, Joseph SERGI et Claude VINCENTI.

- Décident d'attribuer une subvention de 29 000€ à la FDSEA au titre de l'année 2021 pour mener à bien les actions d'intérêt général suivantes :
 - ✓ Développement de l'emploi en milieu agricole..... 16 000 €
 - ✓ Promotion des métiers de l'agriculture auprès des jeunes publics..... . 6 500 €
 - ✓ Promotion des produits agricoles 6 500 €

conformément aux dispositions contenues dans le projet de convention pour 2021 et joint en annexe de la présente délibération.

- Autorisent le Président à signer la convention à intervenir avec la FDSEA pour 2021.
- Donnent tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus.

LE PRESIDENT

M. DESSUS